1848 1948

CRESPIN EN 1848

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

14 JUILLET 1948

Cette brochure est vendue au profit du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse des Vieux Travailleurs.

PRIX : 25 Francs

1848 1948

CRESPIN en 1848

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

14 JUILLET 1948

A l'heure où nous nous préparons à fêter le Centenaire de la République, nous avons jugé qu'il serait bon de nous rapprocher de la vie de notre Commune à cette époque pour représenter au mieux, dans cette manifestation, les faits notoires qui s'y sont déroulés ; c'est pourquoi nous publions cette brochure à seule fin que les Crespinois soient éclairés et puissent suivre avec intérêt les différents groupes représentés au cortège.

ASPECT DE LA COMMUNE

MAIRIE et ECOLES.

Ce bâtiment vient d'être édifié (1843 à 1846). On accède à la Mairie par le couloir extérieur gauche, aux Ecoles par celui de droite, la porte centrale n'existe pas, son revêtement de ciment qui lui donne un semblant de style Empire date de 1850. Cet édifice aura les honneurs de la visite de l'Empereur Napoléon III en novembre 1853.

EGLISE.

Il y a environ 38 ans qu'elle est terminée. Construite dans le cimetière communal où l'on inhumait depuis le 15 janvier 1774, la première pierre fut posée le 31 mai 1787 par Monsieur l'Abbé Spildoorren, dernier Abbé de Crespin.

Ce fut de 1809 à 1810, lors du creusement du Canal de Mons à Condé que le clocher fut bâti, la Révolution de 1792 ayant interrompu les travaux.

RUE BUTOR.

Bâtie sur le côté gauche, elle est bordée à droite par un large fossé nauséabond qui se prolonge jusqu'aux champs en longeant les sucreries, il sera remplacé plus tard par un aqueduc.

CHAPELLE SAINT-ROCH.

On procède à sa construction en remplacement de l'ancienne chapelle qui s'écroulait de toute part.

LE CALVAIRE.

Erigé en 1845 à la mémoire de Pierre-Joseph CREPIN, grâce à la générosité de Monsieur Louis CHEVAL-HAINAUT, brasseur à Valenciennes, il fut inauguré le dimanche 10 Août de la même année.

RUE DU MARAIS (ou rue du Coron).

Celle-ci est empierrée, 2 puits communaux à ciel ouvert y ont été creusés, ils seront comblés par la suite, car leur présence constitue un grand danger. Le chemin de Vicq est une large chasse cendrée.

RUE DE THIVENCELLES.

Elle a déjà l'aspect d'aujourd'hui, 2 haies la bordent ainsi que d'énormes ormes.

RUE DE CONDÉ.

S'étendant du Grand Pont à la Belle-Vue, elle est empierrée et munie de son fil d'eau ; située au cœur du village, elle en est l'artère principale.

RUE DU BLANC-MISSERON.

Magnifique avenue aux maisons rares, elle est bordée de chaque côté par de grands peupliers d'Espagne. En 1869, un gros tiers de ces arbres sera déraciné par une formidable tempête qui arrachera aussi beaucoup de toitures dont celle de l'Eglise.

LA STATION.

Modeste bâtiment construit non loin du relais des diligences, il permettra néanmoins le développement de notre cité.

RUE DE LA PLACE (face à la Mairie).

Nous la préférons à cette époque, malgré les fermes plus ou moins bien tenues, l'établissement du charron du coin, la pompe communale en pierres de Soignies offerte par Monsieur Henri DELANNOY. L'affreuse bascule qui contrarie la vue actuellement n'existait pas.

LA PLACE.

C'est, en un mot, un magnifique jardin communal, il y a deux rangées de tilleuls taillés ; 8 bancs en pierres de maçonnerie provenant de la récupération des matériaux de l'ancien abreuvoir y sont installés. D'un côté l'austère presbytère, bâti sur l'actuelle salle des Œuvres, servait aussi de lieu de réunion du Conseil Municipal avant la construction de la Mairie. De l'autre, le château de l'Abbaye, propriété du Maire. A noter en passant que

les acacias qui bordent la rue existent déjà. C'est aussi le ballodrome où se déroulent d'importants tournois qui attirent chez nous les plus fortes sociétés belges et françaises.

RUE DU MOULIN.

C'est la voie qui souffre des fréquentes inondations qui sont pour Crespin une véritable plaie ; par la force des choses, elle est en bon état parce qu'elle est réfectionnée après chaque calamité.

RUE PRANGÈRE.

Datant du temps des Romains, c'est notre plus ancienne rue ; elle est empierrée, son fil d'eau est défectueux

PLACE VERTE.

Ce n'est pas encore une place, mais un abreuvoir, une affreuse mare aux eaux stagnantes, dont les émanations sont un danger pour la santé publique ; elle sera ensuite comblée et transformée en place. A la construction du Kiosque à musique, le jeu de balle y sera transféré.

RUE DU VIVIER.

Elle représente un véritable cloaque, son empierrement très ancien est lamentable, c'est la plus immonde des rues.

RUE DE LA PERCHE.

C'est plutôt une piste cendrée, prolongée par un étroit chemin de terre.

RUE D'ENTRE-DEUX-BOIS.

Ancienne chaussée Brunehaut reliant Tournai à Valenciennes, cette voie transformée était aussi en mauvais état.

Crespin était à la veille d'une affreuse catastrophe ; vers le 15 juin 1849, le redoutable choléra commença à sévir dans la commune, d'abord par la rue du Marais. Après avoir fait une vingtaine de victimes, il parut résorbé, mais à peine un mois était-il écoulé qu'il sévit à nouveau avec une épouvantable fureur. Le 16 du mois d'Août, dix-sept personnes étaient dans le coma.

Le Gouvernement envoya les docteurs Hédouin et Moreau, aidés du docteur Farez de Quarouble, ils rendirent d'innombrables services à la population par leurs soins assidus et leurs conseils éclairés. Il n'y eut aucune victime dans les parages de la Station du Blanc-Misseron, ni aux habitations qui se trouvent près de Thivencelles. Toutefois, en moins de trois mois, le treizième de la population avait été décimé par le redoutable fléau. Il y eut 5 enfants parmi les victimes ; que de pauvres orphelins, que de parents, que d'amis ont bu à la coupe d'amertume dans ces tristes jours impossibles à décrire !

VIE ÉCONOMIQUE

Crespin est déjà une commune mi-urbaine, mi-rurale sa population est de 1.314 habitants.

Les instituteur et institutrice émargent au budget, mais chaque élève doit leur régler une rétribution mensuelle de 1 fr. 25.

Un seul gros établissement industriel « Les Laminoirs DUPONT et Cie » est installé au Blanc-Misseron ; la station, deux sucreries, le moulin, trois fabriques de chicorée, deux menuiseries, deux charronneries, une brasserie contribuent par leur activité, jointe à celle des cultivateurs, à la prospérité de notre cité.

Le corps artisanal attaché aux travaux communaux se répartit comme suit :

Charrons : BERTRAND François-Dominique et Jean-Baptiste.

Ferblantiers : BERTRAND Philippe, PREVOST Constant.

Couvreurs : BOUTELLIER Henri, DUEZ Aybert, TASNIERE Benoist, TRELCAT Ignace.

Menuisiers : DELTOUR Fidèle, LAVANDE Hubert.

Peintre : EVE Séraphin.

Maçons : LEJAY Théophile, LEGER Prudent.

Paveur : GRAVELLE Aimable.

Les principaux commerçants :

Fabricants de sucre : DELANNOY Henri, THOMAS Jean-Baptiste.

Fabricants de chicorée : DELEAU François, FOURDRAIN Théodore, GIRAUD Charles et Emile.

Meunier : ESTORET Jules.

Brasseurs : LAURENT Désiré et Léonide.

Bouchers : TRELCAT Auguste, TRUFFAUT Dominique, TASSIN Auguste.

Bourrelier : HELLE François.

Tailleur d'Habits : HAINAUT Frédéric, POY Victor.

Quelques cultivateurs : BECOURT Jean-Baptiste, BLAT Aybert, CABAREZ Gabriel, CAPELLE Antoine, CREPIN Alexandre, DESCAMPS Zéphirin, DUBOIS Dominique, HAYOIT Dominique, PLAQUET François, REGHEM François, TASSIN Théodore.

Soixante-dix fermiers exploitent les propriétés rurales dont voici la contenance : Terres labourables : 612 hectares ; Prés : 4 hectares ; Pâtures : 154 hectares ; Bois défrichés :

122 hectares ; Marais : 46 hectares.

Le pacage des Marais est la principale ressource de la Commune ; certaines exploitations agricoles sont inscrites pour 60 à 70 têtes de bétail ; sur un budget s'élevant entre 11.000 et 12.000 francs, il rapporte 7.000 francs ; la taxe annuelle de pacage s'élevant à 10 francs, il faut donc conclure que 700 bêtes y trouvent largement leur nourriture, et, mieux encore, une partie de ces pâturages sert à exploiter le fourrage. Comme les temps ont changé depuis !...

Dans sa séance du 28 Juin, le Conseil Municipal décide d'allouer en argent une indemnité égale à la taxe de pacage d'une bête aux familles qui ne mettent pas de bestiaux aux marais. 400 francs sont à répartir à ces familles en état voisin d'indigence ne leur permettant pas de faire acquisition de bétail.

Si l'on approfondissait cette décision, on constaterait qu'elle reflète la grande valeur du Conseil Municipal de ce temps. Ces dix francs servaient à chacun à faire l'acquisition d'une génisse, l'année suivante, cette bête admise au pacage permettait la rentrée de cette avance et le cheptel s'enrichissait.

Les prestataires règlaient plus souvent leurs impôts en nature qu'en argent ; voici à quoi étaient astreints les assujettis :

Journée d'homme. — Chaque intéressé devait extraire, y compris chargement, 4 mètres cubes de terre, calcaire ou silex.

Journée de cheval ou bœuf. — 30 kilomètres à parcourir en un jour, charge complète.

Journée de mulet ou vache. — 25 kilomètres à parcourir en un jour, charge complète.

Ces travaux étaient exécutés sous l'étroite surveillance du garde champêtre désigné à cet effet.

LES ÉVÉNEMENTS

Janvier 1848. — Le Conseil Municipal, nommé par le Roi, siègeait depuis le 22 Octobre 1846. En voici la composition :

Maire : DELANNOY Henri.

Adjoint : CABAREZ Benoit.

Conseillers : VAIRON Auguste, DESCAMPS Jean-Baptiste, DELEAU François, ESTORET Florent, ESTORET Jules, ESTORET Aybert, LAURENT Benoît, CREPIN Louis, TASSIN Benoît, TASSIN Placide.

Personnalités marquantes de la Commune :

L'Instituteur et Greffier : M. LOBERT Désiré, dont les descendants sont enterrés à Crespin.

L'Institutrice : Madame LAVANDE.

Le Docteur : M. LEROY Louis.

Le Docteur des Indigents : M. FAREZ François, de Quarouble.

Le Percepteur : M. BRUNEAU habitait Thivencelles. Crespin était une perception d'impôts qui fut annexée à celle de Fresnes-sur-Escaut en 1850, à la mort de Bruneau.

Le Chef de Station : M. MINEUR Auguste.

Le Directeur des Laminoirs : M. DUPONT.

Le Curé : M. l'abbé Florimond-César COURTECUISSE.

Le Clerc de la Paroisse : M. TRELCAT Henri, lequel assumait aussi les fonctions de géomètre de la commune.

Les Gardes Champêtres : MM. JULLION Landelin et JULLION Désiré.

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

Elle eut lieu dans la séance du Conseil Municipal du 2 Mars, suite à la note du 27 février émanant de Monsieur THOURET Anthony, Maire de Lille et Préfet Provisoire du Nord.

En conséquence des instructions qu'elle contient, le Maire annoncè au Conseil Municipal la constitution du Gouvernement Provisoire et du nouveau Ministère dans les termes suivants :

Le Maire de Crespin transmet à ses concitoyens la communication suivante qu'il a reçue de Monsieur le Commissaire du Gouvernement Provisoire :

Le soussigné, Anthony THOURET, Commissaire du Gouvernement Provisoire de la Nation Française et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur invite Messieurs les Maire et Adjoints de la Municipalité de Lille à faire proclamer dans toute la ville l'existence du Gouvernement qui siège à l'Hôtel de Ville de Paris :

Gouvernement Provisoire :

François ARAGO — MARIE — LEDRU-ROLLIN — LAMARTINE — Louis BLANC, secrétaire.

Ministères siègeant dans les Hôtels :

DUPONT de l'EURE, Président du Conseil.
LAMARTINE, Ministre provisoire des Affaires étrangères.
CREMIEUX, Ministre provisoire de la Justice.
LEDRU-ROLLIN, Ministre provisoire de l'Intérieur.
Michel GOUDECHAUX, Ministre provisoire des Finances.
François ARAGO, Ministre provisoire de la Marine.
Le Général BEDEAU, Ministre provisoire de la Guerre.
CARNOT, Ministre Provisoire de l'Instruction Publique.

BETTIMONT, Ministre provisoire du Commerce.
MARIE, Ministre provisoire des Travaux Publics.
Le Général CAVAIGNAC, Gouverneur Général de l'Algérie.
GARNIER-PAGES, Maire de Paris.

Le Gouvernement prépare la nomination prochaine d'une assemblée nationale, il a proclamé l'avènement de la République Française. Vincennes est rendu à Paris.

Fait à Lille, le 26 Février 1848, en l'hôtel de ville, à huit heures et demie du soir, en présence du Conseil Municipal présidé par le Maire.

Signé : Anthony THOURET,

Commissaire du Gouvernement Provisoire dans le Nord.

Le Maire, en exécution des instructions qui précèdent, a proclamé, en présence du Conseil Municipal, l'existence du nouveau Gouvernement, composé des Membres ci-dessus

Dont acte dressé à Crespin, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les 12 Membres du Conseil.

Après l'avènement de la République, la Garde Communale que constituaient les hommes mobilisables, devint Garde Nationale.

Le service ordinaire ou actif comprenait 160 Hommes, la réserve 83 Hommes, et, pour les armer, il n'y avait que 40 fusils en fort mauvais état, mais en fin d'année ils seront réparés !...

Un corps de garde permanent existait à la Mairie,il se tenait à l'emplacement de la maison de M. Albert ADAM: nous avons tous connu ce petit réduit au temps où nous allions à l'école.

Cadres de la Garde Nationale

ACTIVE :

Capitaine : VAIRON Auguste.
Lieutenant : TASSIN Théodore.

Sous-Lieutenant : CREPIN Jean-Baptiste.
Sergent-Major : DESCAMPS Léonard.

RESERVE :

Capitaine : THOMAS Jean-Baptiste.
Lieutenant : JOISSE Auguste.
Sous-Lieutenant : THOMAS Henri.
Sergent-Major : TASSIN Désiré.

Arbre de la Liberté. — Le 11 Mai, le Conseil Municipal alloue pour les frais de plantation de l'Arbre de la Liberté, la somme de 60 fr. 80 et ajoute 27 fr. pour les frais de la fête publique donnée à cette intention.

L'arbre symbolique fut planté près de la Mairie, exactement au milieu de la place, face à la boutique de Monsieur HELLE François, bourrelier.

Application du Suffrage Universel. — Les élections ont lieu au début de Juillet.

Résultat du dépouillement qui a lieu au Chef-lieu de canton

DELANNOY Henri	181 voix, réélu.
TASSIN Placide	169 voix, réélu.
VAIRON Auguste	179 voix, réélu.
TASSIN Dominique.....	164 voix, élu.
THOMAS Jean-Baptiste ...	161 voix, élu.
DESCAMPS Jean-Baptiste .	197 voix, réélu.
TASSIN Théodore.....	199 voix, élu.
THOMAS Henri	194 voix, élu.
JOISSE François.....	191 voix, élu.
TRUFFAUT Domitien.....	149 voix, élu.
REGHEM Benoît	109 voix, élu.
CREPIN Jean-Baptiste.....	108 voix, élu.

10 Juillet. — *Election du Maire.*

Résultats du premier tour de scrutin :

DELANNOY Henri ..... 10 voix.
THOMAS Jean-Baptiste ... 1 voix.
CREPIN Jean-Baptiste..... 1 voix.

Le bureau a proclamé Maire, le Citoyen Henri DELANNOY. Rendons hommage à ce grand Crespinois, car, s'il fut l'élu du Roi, il fut aussi celui du Peuple.

Election du Citoyen Adjoint ;

Premier tour : VAIRON Auguste, 5 voix — TASSIN Placide, 5 voix — THOMAS Henri, 1 voix — JOISSE François, 1 voix.

Deuxième tour. — VAIRON Auguste, 6 voix — TASSIN Placide, 5 voix — TASSIN Dominique, 1 voix.

Troisième tour. — VAIRON Auguste, 6 voix — TASSIN Placide, 6 voix.

Le citoyen TASSIN Placide, étant le plus âgé, est proclamé Adjoint.

Le 9 Septembre. — Le Conseil Municipal a examiné et vérifié le travail de la mobilisation et a arrêté l'inscription des citoyens mobilisables dont le nombre s'élève à 76.

Le 6 Décembre. — Le Conseil accepte avec reconnaissance le drapeau offert gratuitement à la Commune par l'Assemblée Nationale, indépendamment de celui destiné au bataillon de la Garde Nationale, et prend l'engagement d'acquitter les frais d'emballage et de transport.

LES SOCIÉTÉS

SAINT-SÉBASTIEN.

De beaucoup la plus ancienne, ses tirs annuels à la perche attirent chez nous pas mal de monde. Son histoire est bien connue car elle est traitée dans un ouvrage de Monsieur l'Abbé TRELCAT.

LES CONFRÈRES DE SAINT-ELOI.

Se produisaient à cheval dans les manifestations religieuses, ils veillaient au respect de l'ordre ; deux trompettes en tête des cortèges lançaient des appels stridents pour en annoncer le passage.

JEU DE BALLE.

Très ancienne, cette société a les faveurs de la population, ses tournois sont largement subventionnés. Des prix très importants sont l'enjeu des parties qui s'y déroulent et qui attirent tous les amateurs de ce jeu populaire.

Le célèbre chef de partie JANOT, une des gloires du Jeu de Balle Belge, dont on fêtait le centenaire peu de temps avant la guerre, déclarait aux Journalistes qui l'interviewaient, en leur exhibant avec une certaine pointe de fierté bien légitime, un superbe chronomètre en or : « Voilà, leur disait-il, un trophée, le premier du genre, que j'ai gagné à Crespin en 1877 ; il ne m'a jamais quitté et constitue pour moi le plus beau souvenir de ma carrière ». Preuve irréfutable des grands tournois qui avaient lieu chez nous.

SOCIÉTÉ DE CHANT D'ENSEMBLE.

Une chorale émarge au budget ; elle avait pour titre « *Société de Chant d'ensemble* », mais on perd sa trace en 1849 ; il semble que l'avènement de la Musique ne soit pas étranger à sa disparition qui serait plutôt une substitution.

SOCIÉTÉ DE JEU DE CARTES.

Un groupe de joueurs de cartes est aussi subventionné à l'époque, mais n'a pas existé longtemps.

LES POMPIERS.

L'idée de former une subdivision de sapeurs-pompiers revient au Chef de Bataillon de Réserve de la Garde Nationale, THOMAS Jean-Baptiste ; le 1er Octobre 1848, il communique au Conseil Municipal la demande verbale qui lui a été adressée par quelques Gardes Nationaux.

Sur cette proposition, le Conseil délibère qu'il accepte avec empressement et qu'il y sera donné suite lorsque la liste signée de ceux des gardes nationaux qui désirent faire partie de cette subdivision lui aura été présentée.

LA MUSIQUE.

A cette époque, il n'en est pas encore question, mais il y a des musiciens et ils sont assez nombreux ; ils forment deux groupes distincts que la Municipalité ne subventionne pas, probablement parce qu'ils sont divisés ; ils portent des titres pittoresques qui reflètent bien les raisons pour lesquelles il n'y a pas d'entente, ce sont : les « *Calottins* » et les « *Sans Culottes* ». Dans leurs sorties, il faut éviter à tout prix les rencontres, car ce sont les instruments qui en souffrent ! Toutefois, la raison finira par l'emporter, et le 7 Février 1849, l'accord ayant été constaté, le Conseil les aidera et la Musique prendra pour titre : « *Musique de la Garde Nationale* ».

Nous manquerions à notre devoir de terminer ce résumé puisé dans les documents officiels, sans rendre hommage au Maire de l'époque, Monsieur Henri DELANNOY ; sa grande expérience, son autorité, ont été pour beaucoup dans l'évolution de notre commune.

Il repose dans l'ancien cimetière désaffecté place de l'Eglise, et nous regrettons qu'on y ait laissé là son corps. Cet homme méritait tout au moins une sépulture digne des grands services qu'il nous a rendus.

Vu, *le Maire :* Pour la Commission des Fêtes,
Paul HAYOIT. A. MILS.

ORDRE DU CORTÈGE

1. Les Confrères de Saint-Eloi.
2. La Société Saint-Sébastien.
3. La Société du Jeu de Balle.
4. La Société de Chant d'Ensemble.
5. Char de la Société du Jeu de Cartes.
6. La Musique, Groupement des « *Calottins* ».
7. Les Lamineurs.
8. Les Prestataires.
9. Les Pompiers, représentant la Garde Nationale.
10. Les Douaniers.
11. La Diligence et le Facteur, précédés par la Draisienne.
12. Char de l'Arbre de la Liberté.
13. Char du transport de l'urne.
14. Char des « Trois Couleurs ».
15. Tambour et Crieur public.
16. Le Conseil Municipal (12 membres).
17. La Musique, groupement des « *Sans Culottes* ».
18. Char de la République, avec sa devise « *Liberté, Egalité, Fraternité* ».

A L'ISSUE DU CORTÈGE :

Groupement des Sociétés sur la Place (face à la Mairie.

PLANTATION SYMBOLIQUE de l'Arbre de la Liberté, Chant de circonstance par un groupe d'élèves.

LA MARSEILLAISE, par la Chorale.

DISCOURS DU MAIRE.

LA MARSEILLAISE, par l'Harmonie.

LACHER DE PIGEONS par la Société Colombophile « Les Francs Cœurs ».

APOTHÉOSE Place du Kiosque : Marche des petits « Sans Culottes » par un groupe d'élèves (filles et garçons)

BALLET de circonstance exécuté par la Société de Gymnastique **« L'Alerte ».**

Le Soir : **BAL autour de l'Arbre de la Liberté** (Danses anciennes).

Cette brochure est vendue au profit du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse des Vieux Travailleurs.